

# MAIRIE

9 place de la Mairie  
BP 10035  
67241 BISCHWILLER Cedex

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2010

en Salle des Séances

Tél. : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

### AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE .....	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2010 .....	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises ...	4
Point n° 4 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2010 .....	6
Point n° 5 – SIVU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE : compte-rendu d'activités pour l'année 2009	7
Point n° 6 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BASSE MODER : compte-rendu d'activités pour l'année 2009 .....	10
Point n° 7 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : reconduction pour la période 2010-2013 .....	12
Point n° 8 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SIVU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE .....	13

### AFFAIRES FINANCIERES

Point n° 9 – CREDIT-BAIL AU PROFIT DE LA SOCIETE ART ET PORTAILS : accord pour avance remboursable .....	13
Point n° 10 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : compte-rendu d'activités pour l'année 2009 d'ELECTRICITE DE STRASBOURG .....	14
Point n° 11 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : compte-rendu d'activités pour l'année 2009 de la LYONNAISE DES EAUX .....	15
Point n° 12 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : compte-rendu d'activités pour l'année 2009 de GrDF ..	15
Point n° 13 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : compte-rendu d'activités pour l'année 2009 de NUMERICABLE .....	16
Point n° 14 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : compte-rendu d'activités pour l'année 2009 de l'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES (AGF) pour la crèche familiale et le multi-accueil .....	17

### TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Point n° 15 – ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « BAUMGARTEN » en section 81 n° 108 et 109 .....	17
---	----

### RESSOURCES HUMAINES

Point n° 16 – MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS : création de postes .....	18
---	----

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	28
Membres absents avec pouvoir :	4
Membre absent sans pouvoir :	1

**Membres présents :**

➤ *Groupe « Bischwiller réussit ! » :*

**Le Maire :**

- Nicole THOMAS

**Les adjoints :**

- René ECKERT
- Sylvie ARNOULD
- Monique LITT
- Isabelle LERCH
- Maurice BARTHOLOME
- Claude GIROUD
- Jean-Claude KUNTZEL,
- Simone FREIS

**Les conseillers municipaux :**

- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Emine ZALEM
- Hubert UNGETHUM
- François MARTZ
- Anne-Marie LAMOTTE
- Sophia VOGT
- Stéphane RIFF
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Elodie RIFF
- Jean-François KREB
- Agnès LIEB

➤ *Groupe « Bischwiller unie » :*

- Jean, Lucien NETZER
- Gérard BECKER
- Michèle GRUNDER-RUBERT

➤ *Groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »*

- Raymond GRESS
- Michèle MULLER
- Jean-Pierre DATIN

**Membres absents excusés avec pouvoir :**

- Yolande MENGES, adjointe, donne pouvoir à Monique LITT, adjointe
- Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Simone FREIS, adjointe
- Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à René ECKERT, 1<sup>er</sup> adjoint
- Valérie GROSSHOLTZ, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie », donne pouvoir à Jean, Lucien NETZER

**Membres absents excusés sans pouvoir :**

- Michael GUTEKUNST, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie »

---

## Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

### Le Conseil Municipal

#### A l'unanimité

DÉSIGNE Monsieur Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller », comme secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 27.09.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

## Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2010

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2010 a été transmis à tous les conseillers.

Observations formulées : néant.

### Le Conseil Municipal

<b>Par 27 voix POUR</b>	- groupe « <b>Bischwiller réussit !</b> » - Mme Michèle MULLER et M. Jean-Pierre DATIN, groupe « <b>Tous ensemble pour Bischwiller</b> »
<b>et 5 abstentions</b>	- MM. Jean, Lucien NETZER et Gérard BECKER, Mmes Michèle GRUNDER-RUBERT et Valérie GROSSHOLTZ, groupe « <b>Bischwiller unie</b> » - M. Raymond GRESS, groupe « <b>Tous ensemble pour Bischwiller</b> »

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2010.

Date de publication : 27.09.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

## Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

### **Décisions de non préemption :**

Date DIA	Coordonnées cadastrales	Superficie	Lieu-dit	Prix	Date de la décision
11/06/2010	Section 36, parcelle 291/8	6,27 ares	6 rue des Vergers	210 000,00 €	25 juin 2010
21/06/2010	Section 21, parcelles 98/10 - 102/01 - 122/15	7,88 ares	40 rue de la Gare	230 000,00 €	25 juin 2010
21/06/2010	Section 28, parcelle 173/37	28,83 ares	Impasse des Drapiers	145 000,00 €	25 juin 2010
21/06/2010	Section 17, parcelle 57	1,93 are	29 rue Française	110 000,00 €	28 juin 2010
28/06/2010	Section 14, parcelle 49	1,24 are	16 rue des Prés	85 000,00 €	5 juillet 2010
07/07/2010	Section 29, parcelle 15	18,16 ares	16 rue des Peupliers	129 800,00 €	9 juillet 2010
06/07/2010	Section 36, parcelle 442/17	5,53 ares	4 rue Guillaume Riff	180 000,00 €	9 juillet 2010
05/07/2010	Section 29, parcelle 11	2,93 ares	Hanhoffen	14 650,00 €	12 juillet 2010
05/07/2010	Section 29, parcelle (3)/10	2,81 ares	impasse des Chênes	14 050,00 €	12 juillet 2010
05/07/2010	Section 29, parcelles (1)/10 et (2)/10	4,31 ares	impasse des Chênes	21 550,00 €	12 juillet 2010

05/07/2010	Section 29, parcelle 69/10	9,20 ares	impasse des Chênes	76 000,00 €	12 juillet 2010
12/07/2010	Section 82, parcelle 364/136	4,00 ares	rue des Abeilles	64 000,00 €	19 juillet 2010
08/07/2010	Section 5, parcelle 44	4,19 ares	7 rue des Pharmaciens	105 000,00 €	22 juillet 2010
19/07/2010	Section 17, parcelle 46	1,49 are	42 rue Française	42 500,00 €	22 juillet 2010
19/07/2010	Section 43, parcelle 435/88	71,00 ares	15 impasse des Genêts	154 500,00 €	22 juillet 2010
16/07/2010	Section 43, parcelle 435/88	71,00 ares	15 impasse des Genêts	105 000,00 €	22 juillet 2010
26/07/2010	Section 33, parcelle 300/88 (lots n° 6-21-24 et 37)	11,97 ares	2 rue des Coccinelles	239 000,00 €	27 juillet 2010
28/07/2010	Section 18 , parcelle 43	3,35 ares	4 rue d'Elbeuf	155 000,00 €	11 août 2010
11/08/2010	Section 36 parcelles 240 et 241	42,54 ares	27 rue de Weitbruch	70 000,00 €	12 août 2010
05/08/2010	Section 18, parcelle 201	1,97 ares	127 rue du Général Rampont	132 000,00 €	12 août 2010
10/08/2010	Section 77, parcelle 236	3,69 ares	49 rue Paul Weiss	130 000,00 €	18 août 2010
27/08/2010	Section 77, parcelles 322/40 (pour 1/10e indivis) et 379/40	1,99 are	27 rue des Frênes	155 000,00 €	1 septembre 2010
30/08/2010	Section 26, parcelle 29/1	7,52 ares	18 rue de la Garance	130 000,00 €	3 septembre 2010

### **Locations :**

Bénéficiaire	Localisation	Type de location	Date d'effet	durée	Loyer
M. Yannick ECKERT	Section 23 n° 40 (garage)	Bail à loyer	01.09.2010	3 ans reductibles tacitement	29,85 € par mois

M. David GACKEL	Section 81 n° 99 (logement au 1 <sup>er</sup> étage – Centre de Secours)	Contrat de bail	01.09.2010	Bail précaire et révocable	390,11 € par mois
-----------------	---	-----------------	------------	-------------------------------	-------------------

**Procédures adaptées (passées depuis la séance du conseil municipal du 05.07.2010) :**

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché
Réhabilitation de la chaufferie du Groupe Scolaire Les Menuisiers	Lot unique	C.L.K. 12 rue du Canal 67720 WEYERSHEIM	45 962,45 €
Restructuration du réseau d'éclairage public rue de la Piscine	Lot unique	FRITZ ELECTRICITE S.A. 5, rue des Merles 67470 NIEDERROEDERN	52 434,53 €
Isolation des combles de l'école maternelle Rebgarten et de l'école primaire Menuisiers	Lot unique	OLRY CLOISONS 5, chemin du Heilgass 68230 TURCKHEIM	21 480,16 €
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable	Lot n° 1 – Rue de Gries	ROESSEL S.A.S. 12, rue de l'Electricité – B.P. 90102 HOENHEIM 67803 BISCHHEIM CEDEX	77 725,65 €
	Lot n° 2 – Rue de la Piscine	SOTRAVEST S.A.S. Route de Zinswiller 67110 OBERBRONN	57 054,58 €

**Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.09.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

**Point n°4 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
8 JUILLET 2010**

*Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint et Président de la Communauté  
de Communes de Bischwiller et Environs*

La dernière séance du conseil communautaire a eu lieu le 8 juillet dernier à l'espace socio-culturel La Couronne à Oberhoffen-sur-Moder.

Concernant les informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations du conseil au Président, un marché à procédure adaptée a été attribué à l'entreprise PONTIGGIA pour les travaux de voirie de la première tranche rue de la Piscine à Bischwiller, pour un montant TTC de 442 445,66 €.

Le point le plus important était consacré au renouvellement de la délégation de service public du périscolaire de Rohrwiller et d'Oberhoffen-sur-Moder pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Il est rappelé que le périscolaire de Rohrwiller peut accueillir 24 enfants de 4 à 11 ans et celui d'Oberhoffen-sur-Moder 60 enfants de 6 à 11 ans. Oberhoffen-sur-Moder accueille également les enfants de Schirrhein et Schirrhoffen et pourrait accueillir ceux de Kaltenhouse mais pour le moment, aucune demande n'a été faite. La restauration des enfants de ces deux périscolaires est assurée par traiteur.

Après la consultation, deux structures ont répondu à l'appel d'offres : l'Association Générale des Familles (AGF), déléataire des deux périscolaires depuis 3 ans et le Centre d'Animation Social et Familial de Bischwiller (CASF) qui gère déjà le périscolaire de Bischwiller.

Suite à l'examen des dossiers de candidature par la commission périscolaire, le Président a proposé de retenir le CASF, association bien structurée avec un personnel confirmé, qui propose une large palette d'activités dont l'accompagnement scolaire et dont les frais de gestion sont inférieurs à ceux de l'AGF. A noter que le CASF a une très bonne connaissance du territoire de la communauté de communes, puisqu'il gère aussi le Centre de Loisirs sans Hébergement.

Le conseil communautaire a voté par 37 voix pour le CASF, 7 autres voix étaient pour l'AGF. Il est précisé que le CASF a repris l'ensemble du personnel en place et que la fréquentation est en hausse depuis la dernière rentrée. Rohrwiller étant au maximum de sa capacité d'accueil, l'agrandissement des locaux est d'ailleurs en projet.

En point divers, le Président a donné des informations sur les travaux.  
Concernant Bischwiller :

- travaux de renforcement du réseau d'assainissement rue du Général Leclerc,
- démarrage des travaux d'assainissement rue de Gries
- travaux d'enrobés minces rues de la Chartreuse, de l'Obermatt et du Castor
- réfection de deux courts de tennis,
- remplacement de la main-courante et réalisation de blocs de garages au stade des Pins
- installation d'un bandeau métallique à l'entrée du Centre Sportif Couvert et réparation d'une fissure en salle Alsace
- démolition de la partie centrale du Parc d'Activités les Couturiers.

### **Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.09.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

## **Point n°5 – SIVU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE : compte-rendu d'activités pour l'année 2009**

*Rapport présenté par Madame Isabelle LERCH, adjointe et Président du SIVU Programme de Réussite Educative*

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le compte-rendu d'activités pour l'année 2009 du SIVU Programme de Réussite Educative (PRE) est soumis au conseil municipal.

Les activités des différentes instances du PRE au cours de l'année 2009 ont été les suivantes :

### **1) Activités du Comité Syndical (CS)**

Le comité syndical du SIVU, organe décisionnel du programme de réussite éducative a pour principale fonction de définir et d'orienter la stratégie de réussite éducative sur le territoire des communes de

Haguenau, Bischwiller, Kaltenhouse. Il vote les actions et le budget du PRE sur la base des propositions formulées par son président, après avis du conseil consultatif.

Composition :

- Deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour la commune de Haguenau
- Deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour la commune de Bischwiller
- Un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commune de Kaltenhouse

Le comité syndical s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2009 :

Le 19/02/2009 :

- pour débattre sur les orientations budgétaires 2009
- présenter le programme d'action 2009 et le valider (8 projets présentés par les associations suivantes : la ligue de l'enseignement, l'association « aide et intervention à domicile du Bas-Rhin, Formatis, Cotefor, Lupovino, Impacts, l'école de musique de la ville de Haguenau, le judo club de la ville de Haguenau, le judo club de la ville de Bischwiller).
- présenter le tableau des saisines au 17.02.2009
- valider le compte administratif 2008 et adopter le budget primitif 2009.

Le 24/06/2009 :

- pour dresser un bilan intermédiaire 2008-2009 et présenter les perspectives au vu d'une prolongation du PRE jusqu'en décembre 2010.

Le 02/12/2009 :

- pour discuter les orientations budgétaires 2010 et voter le budget primitif 2010
- présenter et valider le programme d'action 2010 (10 projets présentés)

## **2) Activités du Conseil Consultatif de Réussite Educative (CCRE)**

Ses missions consistent à donner au comité syndical un avis sur les orientations budgétaires et les priorités du projet de réussite éducative et à évaluer en fin d'année les résultats des actions menées.

Il est composé des maires des 3 villes, de représentants de l'Etat et des villes, du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, de principaux collèges, de directeurs d'école et de parents d'élèves.

Une séance a réuni un conseil consultatif élargi le 15/09/2009, ouvert à tous les directeurs des écoles primaires et des principaux des collèges du secteur, afin de faire remonter les besoins du territoire et aborder les perspectives 2010. L'ordre du jour portait sur :

- la présentation du programme de réussite éducative depuis 2006
- la présentation des porteurs de projets engagés dans le PRE
- l'évaluation du programme en lien avec les cabinets Aceif et Trajectoires
- la réflexion des partenaires sur la programmation 2010

## **3) Activités de l'équipe pluridisciplinaire de soutien**

L'équipe pluridisciplinaire de soutien est composée de représentants de l'Education Nationale (classe-relais, SEGPA, maîtresse E, assistante sociale scolaire), Médecin PMI, assistante sociale de l'UTAMS, représentants des centres socio-culturels, Profil Prévention, et des accompagnateurs de réussite éducative.

Sa mission est d'étudier les dossiers, orienter les enfants vers les dispositifs existants ou vers les actions spécifiques du PRE.

En 2009, l'EPS s'est réunie 9 fois.

Total des demandes étudiées du 01/01/2009 au 31/12/2009 : 242

Sur les 242 dossiers étudiés :

- 222 enfants ont bénéficié d'un accompagnement PRE
- 20 enfants ont été réorientés vers des dispositifs existants (CLAS, Aide personnalisée, Accompagnement éducatif) mais aussi des dispositifs menés par les centres socio-culturels par exemple CSC Robert Schuman et Bisch'Art.

Sur les 222 situations suivies sur l'année 2009, la répartition géographique est la suivante :

- 83 à Bischwiller - 100 à Haguenau et 39 à Kaltenhouse.

Les demandes émanent de l'école ou du collège à 82%. Les autres demandes proviennent des parents, associations, des services sociaux.

#### **4) Activités du Comité de suivi d'évaluation (CSE)**

Composition :

- un représentant des communes (maire ou adjoint en charge de la politique de la ville)
- le Sous-Préfet d'arrondissement (ou son représentant)
- un représentant des financeurs (chargé de mission politique de la ville de la préfecture)
- un représentant des deux CISPD
- un représentant de la DIRRECTE
- trois représentants (les présidents) d'associations œuvrant sur le territoire, désignés par le Comité de Pilotage (CIDFF – LUPOVINO – CASF)
- trois représentants d'habitants impliqués dans la vie de leur quartier / commune
- un organisme qualifié (Mission Locale)
- un représentant du Cabinet d'études (ACEIF)

La phase évaluative été conçue comme un véritable outil de pilotage stratégique et politique. Depuis mars 2008, les cabinets Aceif et Trajectoires ont accompagné les partenaires du CUCS/PRE dans l'évaluation du programme d'action (annuel) et des dispositifs (impact sur les publics et cohérence avec les autres dispositifs spécifiques ou de droit commun).

En 2009, le Comité de suivi d'évaluation s'est réuni 5 fois. Un rapport d'évaluation globale 2007/2008 a été présenté au comité syndical et au comité de pilotage du CUCS sur la base du travail mené par le comité de suivi de l'évaluation :

Le Sous-Préfet à la ville ayant confirmé la reconduction du CUCS et du PRE pour 2010, ce temps a été consacré à l'évaluation finale des dispositifs pour 2007-2008-2009. Un rapport sur l'observation des territoires a été réalisé avec l'intervention de l'ADEUS.

#### **5) Situation financière**

Selon la convention cadre, la clé de répartition annuelle du financement du programme est la suivante :

- ACSE : 200 000 € (80,48%)
- Ville de Haguenau : 28 250 € (11,37%)
- Ville de Bischwiller : 20 250 € (8,15%)

#### **6) Bilan 2009**

L'année 2009 a été une année particulière. Le programme a dû s'adapter à la nouvelle offre d'accompagnement sur le territoire dans le domaine de la scolarité (aide personnalisée, accompagnement éducatif). Le programme d'action 2009 tient compte de ces nouveaux dispositifs portés par l'Education Nationale, des diagnostics menés par l'équipe pluridisciplinaire de soutien depuis septembre 2008 ainsi que des rencontres organisées avec les acteurs du territoire.

Destinées à répondre aux besoins des enfants, des adolescents et de leurs familles, en 2009 les actions s'articulent autour de 4 thématiques prioritaires : le soutien à la scolarité, le soutien à la fonction parentale, l'accès aux activités culturelles et des loisirs et la santé. Les actions financées sont menées par des porteurs de projets, pour la plupart associatifs (68% du budget global).

##### **a) Le programme d'actions 2009**

###### **Actions favorisant l'apprentissage scolaire (Ligue de l'enseignement)**

- Accompagnement à la scolarité en petits groupe
- Accompagnement à la scolarité en individuel
- Action coup de pouce lecture-écriture
- Action coup de pouce langage

**Actions soutenant les fonctions parentales**

- Accompagnement des parents pour l'apprentissage de la langue française (COTEFOR)
- Soutien à la fonction parentale (AID) :

**Actions ponctuelles personnalisées :**

- Actions dites « sur mesure » devant répondre à des besoins et des difficultés particuliers rencontrés par un enfant.

**Accompagnement nomades sédentarisés :**

- Scolarisation des enfants en maternelle (Kaltenhouse)

**Accompagnement sport, Pratiques artistiques et culturelles :**

- Sport et Santé
- Culture et Art  
(Depuis 2009, l'accompagnement dans une activité musicale et par conséquent le champ d'intervention de l'association IMPACT a été élargi à la ville de Kaltenhouse)

**b) Effectif global des situations suivies par ville et par action**

	<b>Bischwiller</b>	<b>Kaltenhouse</b>	<b>Haguenau</b>	<b>Total</b>
<b>Accompagnement à la scolarité</b>				
▪ Accompagnement à la scolarité en individuel	11	1	25	<b>37</b>
▪ Accompagnement à la scolarité en petit groupe	9	9	20	<b>38</b>
▪ Coup de pouce clé	0	0	9	<b>9</b>
▪ Coup de pouce langage	20	8	9	<b>37</b>
<b>Activité Musique</b>	10	4	15	<b>29</b>
<b>Activité sportive : le judo</b>	11	5	16	<b>32</b>
<b>Français Langue Etrangère</b>	13	0	5	<b>18</b>
<b>Minibus</b>	0	15	0	<b>15</b>
<b>Aide et Intervention à Domicile</b>	2	0	4	<b>6</b>
<b>Actions ponctuelles personnalisées</b>				
▪ Package CASF	6	0	0	<b>6</b>
▪ Activité d'été 2009	0	30	0	<b>24</b>

Sur les 222 situations suivies sur l'année 2009, la répartition géographique est la suivante : 83 à Bischwiller- 100 à Haguenau et 39 à Kaltenhouse.

**Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.09.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

## **Point n°6 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BASSE MODER : compte-rendu d'activités pour l'année 2009**

*Rapport présenté par Monsieur Maurice BARTHOLOME, adjoint et Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder.*

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activités pour l'année 2009 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder (SIEBM) est soumis au conseil municipal.

Ce document est élaboré par le secrétariat du SIEBM, conjointement avec l'exploitant qui est la Lyonnaise des Eaux – agence de Bischwiller.

Le syndicat est un établissement public de coopération intercommunale. Son objet social est la production, le traitement, le transport et la vente en gros d'eau potable jusqu'à l'entrée du réseau des communes membres. Il est à vocation unique et son siège est situé en mairie de Haguenau. Il a été créé par arrêté préfectoral du 14 décembre 1960. Il couvre 7 communes pour une population d'environ 65 000 habitants

La Lyonnaise des Eaux gère et entretient en tant que délégataire les installations qui lui sont confiées par le SIEBM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978. Le contrat de délégation de service public a été renouvelé en date du 14 janvier 2003 pour une durée de 12 ans. Le SIEBM ayant confié l'exploitation de ses installations à un tiers, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, c'est au fermier qu'il appartient d'en assurer le fonctionnement et de prendre en charge tous les frais inhérents à la bonne marche du service.

Pour résumer les obligations contractuelles du fermier, il s'agit des frais de personnel, de l'énergie, des consommables, des frais d'analyse, de renforcement du matériel électrique tournant comme les pompes, ainsi que l'entretien courant.

La tarification du service pour la part fermière s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à 0,2348 € HT par mètre cube d'eau vendu (P. M. : 0,2112 €/m<sup>3</sup> au 01.01.2008). Pour la part syndicale pour l'exercice 2009, le comité directeur du SIEBM a décidé de garder le même prix qu'en 2008, à savoir 0,115 €/m<sup>3</sup>.

Le rapport annuel 2009 du délégataire étant la synthèse de l'année, l'exécution et la qualité des comptes du service sont joints au document produit par le SIEBM.

En matière d'investissements, en 2009, divers travaux ont été réalisés sur plusieurs sites pour 20 500 €. L'année a aussi été marquée par la fin du programme pluri-annuel de réhabilitation des réservoirs syndicaux dont les travaux avaient démarré en juin 2006. Le coût imputé sur l'exercice 2009 est de 152 500 € pour un coût total de l'opération de 402 000 €. A noter également une opération de réhabilitation de l'usine de traitement de Bischwiller : 197 500 € ont été dépensés au titre de 2009 pour un coût prévisionnel total de 490 000 €. Par ailleurs, le SIEBM a procédé au courant de l'année 2009 aux travaux d'interconnexions avec la conduite syndicale DN 600 et le réseau de distribution de la commune d'Oberhoffen-sur-Moder pour un coût total de 48 000 €.

Les deux grands chantiers pour 2010 sont, d'une part, la finalisation des travaux de réhabilitation de l'usine de pompage et de traitement de Bischwiller et, d'autre part, le renouvellement de la télégestion générale.

Concernant l'usine de pompage et de traitement de Bischwiller, les travaux avaient démarré au mois de septembre 2009 mais ont ensuite été sérieusement perturbés par un hiver long et rigoureux amenant un décalage des travaux de plus de trois mois. Les travaux se sont terminés fin août.

Sont également programmés sur ce site des travaux de rénovation de deux bâches de stockage d'eau traitée (2 X 300 m<sup>3</sup>), la DDT du Bas-Rhin assurant la mission de maîtrise d'œuvre, ainsi que la réfection intérieure de deux filtres de déferrisation.

Le deuxième chantier concernera les travaux de mise à niveau des installations de production d'eau potable. Ces travaux, qui ont été définis par un groupe de travail composé de membres du comité directeur, se décomposeront en trois parties, à savoir un volet automatismes, électricité et contrôles d'accès. Il a également été décidé de lancer une consultation afin de trouver un maître d'œuvre spécialisé dans ce type de prestations.

Un chiffrage fait par les services spécialisés de notre exploitant évalue le montant total de l'opération à 900 000 € HT. Une première enveloppe financière de 460 000 € HT a été prévue au budget primitif 2010 du SIEBM.

Il est également prévu de réaliser une deuxième interconnexion avec la commune d'Oberhoffen-sur-Moder à hauteur du rond-point du camp d'Oberhoffen, ce qui permettra en même temps de sécuriser

l'alimentation de la commune de Kaltenhouse. A cet effet, une première enveloppe de 120 000 € a été prévue au budget primitif 2010.

### **Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.09.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

## **Point n°7 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : reconduction pour la période 2010-2013**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

La Ville de Bischwiller a contracté avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), un « Contrat Enfance » le 3 juin 1994. Ce type de contrat détermine les engagements financiers entre les collectivités et la C.A.F., de façon pluriannuelle. Il a été transformé en « Contrat Enfance Jeunesse » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le volet enfance a été complété par avenant en 2008, afin d'intégrer la commune d'Oberhoffen. Le volet Jeunesse a permis la mise en place de deux périscolaires supplémentaires (compétence intercommunale).

Le volet enfance 2006-2009 avait prévu, pour le Service d'Accueil Familial, le passage de 45 à 50 assistantes maternelles, augmentant ainsi le nombre de places disponibles à 145 places. Entre temps, le nombre d'agrément par nourrice ayant été augmenté, le nombre de 145 a été atteint, sans pour autant augmenter les nombres de nourrices. Ce contrat est venu à échéance le 31 décembre 2009 et il est donc à présent nécessaire de le renouveler pour la période 2010-2013.

Pour le volet enfance, les objectifs proposés pour la nouvelle période sont :

- maintien de la capacité du Multi-Accueil à 17 places.
- pour le Service d'Accueil Familial : passage de 45 à 47 assistantes maternelles et augmentation du temps de travail de l'Educatrice de Jeunes Enfants de 20 %.

Pour les actions existantes que sont le Multi Accueil et le Service d'Accueil Familial, le taux de financement est de 50,50 % pour les ressortissants du régime général évalués à 95 %, soit un taux net de cofinancement de 47,98 %. Pour les actions nouvelles, le taux de financement est de 55 %.

### **Le Conseil Municipal**

**A l'unanimité moins 2 abstentions (M. Gérard BECKER  
et Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, groupe « Bischwiller unie »)**

DONNE SON ACCORD pour s'engager à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans un nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F. du Bas-Rhin,

AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant,

ET LE CHARGE de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 27.09.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

## **Point n°8 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SIVU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

Par courrier du 30 août 2010, Madame Anne-Marie LAMOTTE, conseillère municipale déléguée, a fait part de son retrait de certaines délégations qui lui avaient été confiées par délibération du 31 mars 2010. Il y a donc lieu de désigner un nouveau délégué suppléant au sein du SIVU Programme de Réussite Educative.

Cette désignation se fait au scrutin secret uninominal à la majorité absolue, conformément aux articles L 5211-6 et L 5211-7 du code général des collectivités territoriales concernant la désignation des délégués dans les établissements publics de coopération intercommunale.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Le Conseil Municipal**

PREND ACTE du désistement en tant que conseillère déléguée de Madame Anne-Marie LAMOTTE,

PROCEDE à l'élection, aux fins de représentation de la Ville de Bischwiller, d'un délégué suppléant au SIVU Programme de Réussite Educative comme suit :

- Candidat proposé par Mme Nicole THOMAS, Maire : M. Gabriel BEYROUTHY
- Candidat proposé par M. Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie » : Mme Michèle MULLER, conseillère municipale du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »
  
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : .....32
- Nombre de voix pour M. Gabriel BEYROUTHY : .....25
- Nombre de voix pour Mme Michèle MULLER : .....7
- Majorité absolue : .....17

M. Gabriel BEYROUTHY ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu suppléant au sein du SIVU Programme de Réussite Educative.

Date de publication : 27.09.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

## **Point n°9 – CREDIT-BAIL AU PROFIT DE LA SOCIETE ART ET PORTAILS : accord pour avance remboursable**

*Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe au Maire.*

Créée en 2008, la société « ART et PORTAILS » est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de portails.

L'entreprise est installée à Reichstett où elle loue 700 m<sup>2</sup> de locaux d'activités. Elle emploie 5 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 800 000 € en 2009.

L'entreprise progresse rapidement sur le marché français. Elle s'est positionnée dans le secteur du moyen – haut de gamme avec des produits en PVC et en aluminium. Sa clientèle est composée de revendeurs-poseurs.

Pour pouvoir faire face au développement de l'activité, les dirigeants souhaitent acquérir un local existant d'une surface minimum de 2 000 m<sup>2</sup> situé dans un périmètre allant de Reichstett à Bischwiller avec une prévision de création portant sur 6 emplois.

Avec l'aide de l'Agence de Développement Economique du Bas-Rhin (ADIRA), qui accompagne l'entreprise dans son projet de développement, la société « ART ET PORTAILS » a trouvé une opportunité existante à Bischwiller, l'ancien bâtiment KITY, vacant et propriété d'ALSABAIL.

Le coût d'acquisition de 660 000 € H.T. et des travaux complémentaires de 40 000 € H.T. font apparaître un coût global de l'opération à 700 000 € H.T.. Le financement en crédit-bail immobilier a été validé par ALSABAIL.

Dans le cadre de ce montage, la société sollicite le soutien des collectivités locales : Conseil Général du Bas-Rhin et Ville de Bischwiller, sous la forme d'une avance remboursable sans intérêt. Le montant de cette avance s'élève à 25 % du coût d'acquisition de 660 000 € H.T. soit 165 000 €, portés pour  $\frac{3}{4}$  par le Conseil Général et pour le quart restant, soit 41 250 €, par la Ville.

### **Le Conseil Municipal**

#### **A l'unanimité**

DONNE SON ACCORD pour octroyer au projet de l'entreprise « ART et PORTAILS » une avance à hauteur de 41 250 €, remboursables en douze annuités, sans intérêt. Cette aide sera versée à ALSABAIL,

AUTORISE LE MAIRE à signer la convention correspondante avec ALSABAIL et le charge de toutes les démarches nécessaires.

Date de publication : 27.09.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

## **Point n° 10 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : compte -rendu d'activités pour l'année 2009 d'ELECTRICITE DE STRASBOURG**

*Rapport présenté par Madame Sophia VOGT, conseillère municipale.*

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation à tout délégataire de service public de produire à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit être assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce même article prévoit que dès communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte

C'est dans ce cadre qu'a été transmise à tous les conseillers municipaux une synthèse du rapport produit par ELECTRICITE DE STRASBOURG, délégataire du service public du réseau de distribution d'électricité dans notre commune selon contrat du 15 janvier 1997 établi pour une durée de 40 ans. Le rapport complet du délégataire est consultable en mairie.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 15 septembre 2010 pour examiner le compte-rendu.

## Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.09.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

### **Point n°11 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : compte -rendu d'activités pour l'année 2009 de la LYONNAISE DES EAUX**

*Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe au Maire.*

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation à tout délégataire de service public de produire avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit être assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce même article prévoit que dès communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

C'est dans ce cadre qu'a été transmise à tous les conseillers municipaux une synthèse du rapport produit par la LYONNAISE DES EAUX – FRANCE, délégataire du service public du réseau de distribution d'eau potable dans notre commune selon contrat signé le 16 octobre 2007 établi pour une durée de 15 ans, soit du 6 novembre 2007 jusqu'au 5 novembre 2022. Le rapport du délégataire est consultable en mairie.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 15 septembre 2010 pour examiner ce compte-rendu.

## Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.09.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

### **Point n°12 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : compte -rendu d'activités pour l'année 2009 de GrDF**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

Conformément à l'article 32 II de la concession de distribution publique d'énergie gaz, il appartient au délégataire de service public de produire avant le 30 juin à l'autorité délégante un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit être assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce même article prévoit que dès communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

C'est dans ce cadre qu'a été transmise à tous les conseillers municipaux une synthèse du rapport produit par GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE, délégataire du service public de distribution de gaz dans notre commune selon contrat du 24 février 2005 d'une durée de 30 ans. Le dossier complet du délégataire est consultable en mairie.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 15 septembre 2010 pour examiner le compte-rendu.

### **Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.09.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

## **Point n°13 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : compte -rendu d'activités pour l'année 2009 de NUMERICABLE**

*Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, adjoint au Maire.*

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation à tout délégataire de service public de produire avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit être assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce même article prévoit que dès communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

C'est dans ce cadre qu'a été transmise à tous les conseillers municipaux une synthèse du rapport produit par EST VIDEO / NUMERICABLE, délégataire du service public du réseau de communication audiovisuelle par câble dans notre commune selon contrat du 8 juillet 1993 d'une durée de 30 ans. Le rapport complet du délégataire est consultable en mairie.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 15 septembre 2010 pour examiner le rapport.

### **Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.09.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

## **Point n°14 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : compte-rendu d'activités pour l'année 2009 de l'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES (AGF) pour la crèche familiale et le multi-accueil**

*Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint au Maire.*

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation à tout délégataire de service public de produire à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit être assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce même article prévoit que dès communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte

C'est dans ce cadre qu'a été transmise à tous les conseillers municipaux une synthèse du rapport produit par l'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES, délégataire du service public du multi-accueil et de la crèche familiale dans notre commune selon contrat du 31 janvier 2008 établi pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 15 septembre 2010 pour examiner le compte-rendu.

### **Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.09.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

## **Point n°15 – ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « BAUMGARTEN » en section 81 n°108 et 109**

*Rapport présenté par Monsieur Hubert UNGETHUM, conseiller municipal.*

Une partie des consorts CHRISTMANN a donné son accord pour vendre à la Ville de Bischwiller ses parts indivises des parcelles situées au lieu-dit « Baumgarten » cadastrées Section 81 n° 108 (29,52 ares) et n° 109 (19,06 ares), d'une superficie totale de 48,58 ares au prix de 1 500 € l'are.

Ce terrain complète utilement les parcelles déjà propriété de la Ville dans ce secteur.

### **Le Conseil Municipal**

<b>Par 25 voix POUR</b>	<b>- groupe « Bischwiller réussit ! »</b>
<b>4 voix CONTRE</b>	<b>- MM. Jean, Lucien NETZER, Gérard BECKER, Mmes Michèle GRUNDER-RUBERT et Valérie GROSSHOLTZ, groupe « Bischwiller unie »</b>
<b>et 3 abstentions</b>	<b>- groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »</b>

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition des trois quart indivis des parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 1 500 € l'are, soit un montant de 54 652,50 €,

AUTORISE LE MAIRE, respectivement le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à cette transaction.

Date de publication : 27.09.2010  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 27.09.2010

---

## **Point n°16 – MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS : création de postes**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

### **1. Service urbanisme – patrimoine - réglementation**

Afin de renforcer l'effectif de ce service récemment créé, il est proposé de recruter deux agents : l'un (cadre d'emploi des attachés) pour la direction du service et l'autre (cadre d'emploi des techniciens) pour assurer des missions techniques sur le terrain.

Le responsable du service sera recruté en qualité de titulaire de la FPT, bénéficiant des avantages habituels de la collectivité.

Le deuxième poste sera pourvu par un technicien supérieur sous contrat pour une durée d'une année (article 3-1 de la loi n°84-53 organisant la FPT, « *vacance d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un agent statutaire* »). Sa rémunération sera assise sur le 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des techniciens territoriaux (avantages habituels en sus de la rémunération de base).

### **2. Service technique**

L'agent actuellement en charge du suivi des bâtiments de la ville est un fonctionnaire de la Fonction Publique Hospitalière en détachement pour une année. Cette année s'achève au 30 septembre 2010. Cet agent a souhaité revenir vers son employeur d'origine.

Il y a donc lieu d'ouvrir un poste de technicien supérieur. Une recherche de candidats potentiels a déjà eu lieu, mais aucun statutaire ne s'est présenté.

Il est donc proposé de recruter un agent sous CDD d'une année, dans l'attente du recrutement d'un titulaire (article 3-1 de la loi n°84-53 précitée). Ce poste verra sa rémunération assise sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade de technicien territorial supérieur, avantages habituels de la collectivité en sus.

### **3. Service des finances**

Afin de remplacer un agent qui fait valoir ses droits à la retraite, il est proposé de recruter un adjoint administratif.

Une première recherche de candidats a permis de dégager des personnes déjà en poste dans la FPT, au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe statutaire.

### **4. Nominations suite à examen professionnel**

Afin de reconnaître la valeur de deux adjoints administratifs de 2ème classe déjà en poste dans notre collectivité et lauréats de l'examen professionnel d'accès à la 1ère classe, il est proposé de créer lesdits postes (2) d'adjoint administratif de 1ère classe.

### **Le Conseil Municipal**

**Par 25 voix POUR**

**- groupe « Bischwiller réussit ! »**

**et 7 abstentions**

**- MM. Jean, Lucien NETZER, Gérard  
BECKER, Mmes Michèle**

**GRUNDER-RUBERT et Valérie**

**GROSSHOLTZ, groupe « Bischwiller  
unie »**

**- groupe « Tous ensemble pour  
Bischwiller »**

DONNE SON ACCORD pour la création des postes suivants à temps complet :

- un attaché territorial
- deux postes de technicien supérieur territorial contractuels
- trois postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

AUTORISE LE MAIRE à engager les procédures y afférentes.

Date de publication : 27.09.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 27.09.2010